



LE MÉDIATEUR

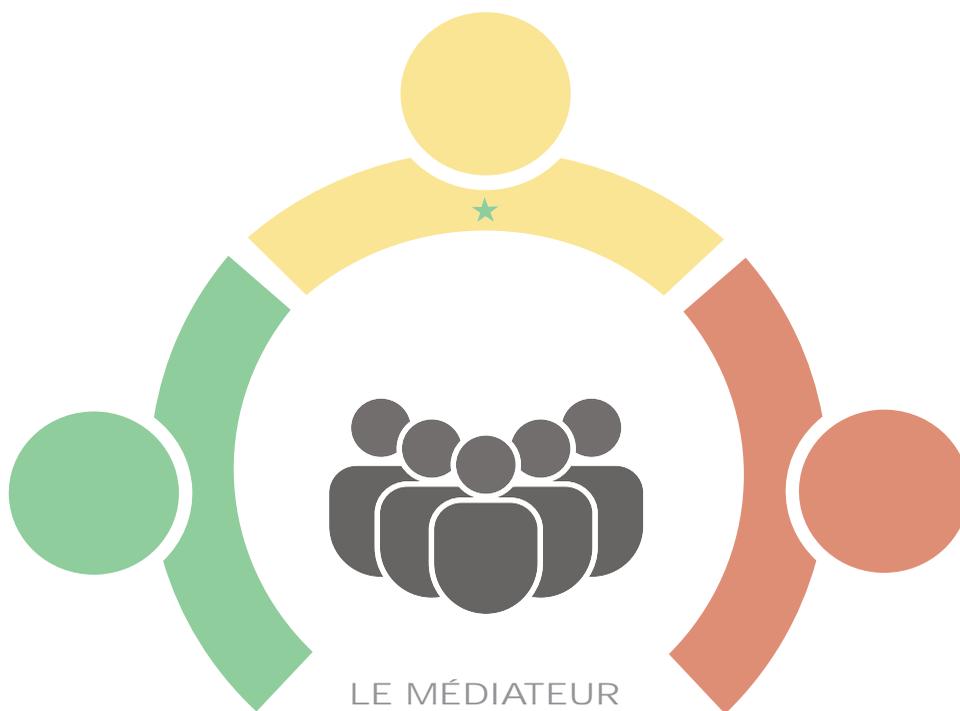
Bulletin d'informations trimestriel de la Médiation de la République

N.10 - FÉVRIER 2025



ENFANTS À BESOINS SPÉCIAUX

L'IMMENSE SOLITUDE DES PARENTS



LE MÉDIATEUR
DE LA RÉPUBLIQUE
À l'écoute du citoyen



Sommaire Sommaire

MOT DU MÉDIATEUR

Prise en charge des enfants au SénégalP.4

VIE DE L'INSTITUTION

Traitement des réclamationsP.6

Fiche d'audiencesP.7

DOSSIER : ENFANTS A BESOINS SPECIAUX

L'immense solitude des parentsP.9

SESSION 1

Les défis liés à la prise en chargeP.9

SESSION 2

Les pistes de solutions, les réformes à entreprendre et le plaidoyer pour améliorer la prise en chargeP.12

SESSION 3

Panel sur le code de l'enfantP.14

PARTENARIAT

Xiie Congrès de l'Association des Ombudsmans et Médiateurs de la Francophonie (AOMF)P.17

Réunion de travail AMP UEMOA/ Commission de l'UEAMO.....P.20

Des collègues du Bénin en visite officielle à la Médiature du SénégalP.22

LE MEDIATEUR

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Demba KANDJI

REDACTRICE EN CHEF

Diatou CISSÉ

ONT CONTRIBUÉ A CE NUMERO

Mbagnick DIOUF, Mamadou LO,
Frédéric MBENGUE, Assane
NDIAYE, Abdou Aziz KANDJI

CONTACTS

(221) 33 921 12 57
www.mediaturedelarepublique.sn

CRÉDIT PHOTOS

El Hadj Sékou DEME

ADRESSE

22, rue Vincens x Faidherbe, Dakar



MOT DU MÉDIATEUR

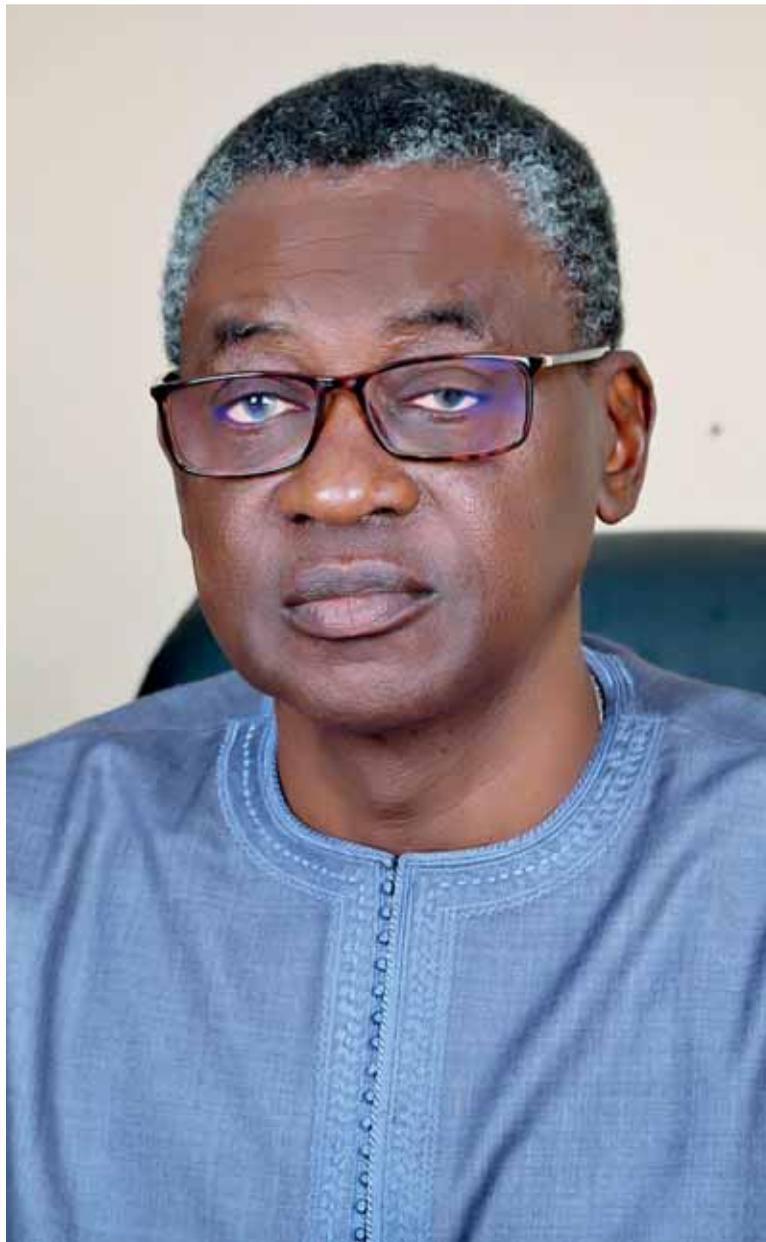
PAR DEMBA KANDJI

Prise en charge des enfants au Sénégal

L'atelier de réflexion coorganisé avec le Représentant régional du Haut-Commissariat aux droits de l'Homme des Nations-Unies, les 5 et 6 février 2025 sur les défis liés à la prise en charge des enfants à besoins spéciaux a été très instructif. C'était l'occasion, pour de nombreux participants, de se rendre compte de la complexité et des limites de la gouvernance de l'enfant au Sénégal. Dans ce domaine, les problèmes qui se posent ne sont pas simplement liés à l'errance, à la mendicité, à la traite des personnes ou aux violences de toutes natures dont sont victimes les enfants dans notre société.

Ces difficultés paraissent vénielles à côté de celles plus complexes que vivent les parents d'enfants nés avec le poids d'un handicap lourd qu'ils doivent porter leur vie durant, le plus souvent sans espoir d'en être délestés un jour. Il s'agit des enfants souffrant de handicaps tels que les paralysies cérébrales, la trisomie 21, l'autisme, etc....

L'absence de structures médicales et éducatives adaptées dans les régions intérieures force leurs familles à migrer vers des zones urbaines comme Dakar, où la prise en charge, bien que largement insuffisante, leur procure un semblant de réconfort malgré la précarité des conditions de



vie auxquelles elles s'exposent. Tandis que, les familles qui en ont l'opportunité s'en vont s'exiler en Europe ou aux Usa dans le but d'améliorer la vie de leur enfant.

La faiblesse d'une offre de services efficaces met les parents en face de défis complexes et interconnectés. Pour y remédier, il est essentiel de renforcer les services de santé et d'édu-





MOT DU MÉDIATEUR

cation, de promouvoir l'inclusion sociale, de soutenir les familles sur le plan économique et émotionnel, et de mettre en place des politiques publiques adaptées.

Une approche holistique et collaborative, impliquant le gouvernement, les organisations non gouvernementales et les communautés est cruciale pour répondre aux besoins de ces familles laissées à elles-mêmes.

Leur situation appelle d'urgence la mise en place de structures d'accompagnement et des mesures destinées pouvant se matérialiser par la mise en place de moyens de prévention et de traitement des handicaps et d'accompagnement des enfants dans des structures dédiées.

En effet, le manque de centres de santé dédiés avec du personnel médical et para médical qualifiés augmente l'isolement des enfants à l'intérieur des cellules familiales outre les formes multiples et insidieuses de stigmatisation dont ils sont les victimes.

Cela implique non seulement d'intégrer des modules prenant en charge, dans une approche holistique les enfants à besoins spéciaux. Par ailleurs, pour réaliser leur droit à l'éducation, l'école sénégalaise à adapter son architecture et ses programmes à ces enfants.

La matérialisation de toutes ces préconisations s'impose car le Sénégal a proclamé sa volonté de procurer aide assistance à la femme et à l'enfant. Il a, à cette fin, signé et ratifié

les instruments juridiques pertinents en la matière dont la Convention relative aux droits de l'enfant du 20 novembre 1989. Celle-ci lui fait obligation sur les plans moral et juridique de garantir le bien-être et la protection de tous les enfants. Pour l'heure, notre pays est l'un des rares de la sous-région à n'avoir pas encore adopté le Code de l'enfant qui s'impose plus que jamais.

Le Sénégal doit rapidement adapter sa législation à travers le code de l'enfant, en tenant compte des particularités et des besoins spécifiques des enfants souffrant de handicaps, pour clôturer un processus d'élaboration de plus deux décennies. C'est un impératif qui exige un engagement non équivoque de l'État du Sénégal.

Pour plus d'informations



Accédez facilement aux publications de l'Institution du Médiateur de la République avec le QR CODE ci-après



Visitez notre site web ; <https://www.mediaturedelarepublique.sn/>



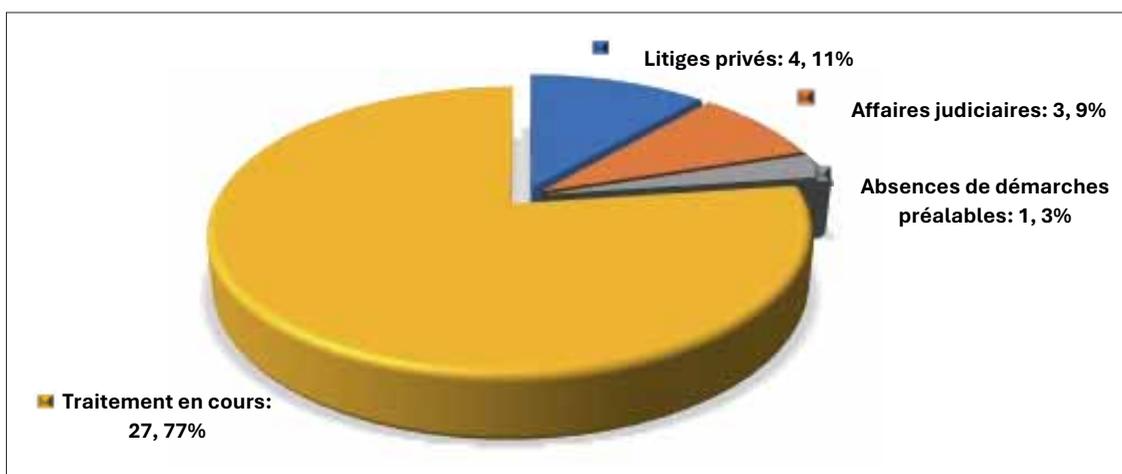
VIE DE L'INSTITUTION

TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS

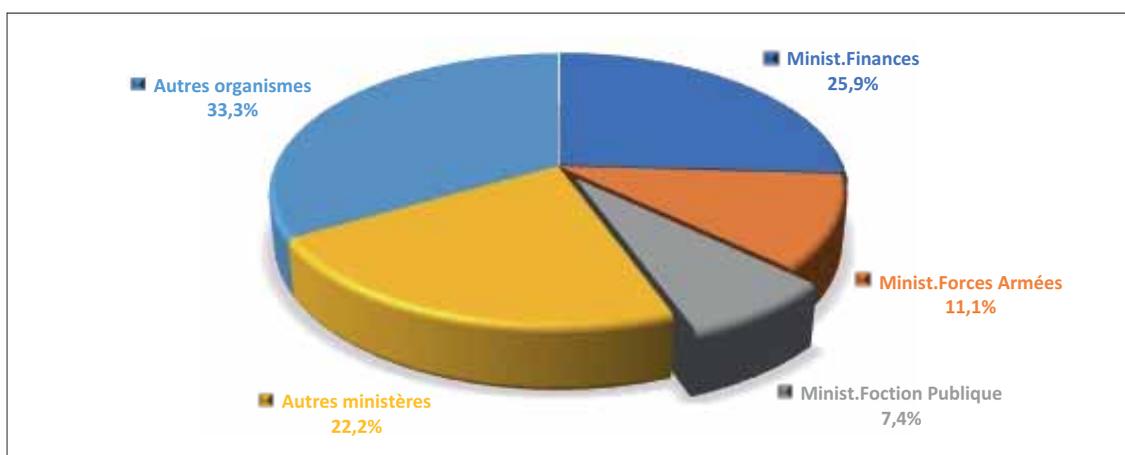
Etat des réclamations reçues du 1er octobre au 31 décembre 2024

Du 1er octobre au 31 décembre de l'année écoulée, le Médiateur de la République a été saisi de 35 réclamations. Leur examen par ses Services ont permis de les sérier en quatre catégories :

- Quatre (4) relèvent de contentieux d'ordre strictement privé ;
- Trois (3) requêtes se sont révélées pendantes devant les juridictions ;
- L'examen d'un (1) dossier reste suspendu à la formalité de la saisine préalable de l'administration en cause ;
- Vingt-sept (27) sont en cours de traitement.



Répartition des réclamations reçues entre le 1er octobre et le 31 décembre 2024 visant les ministères et les organismes investis d'une mission de service public



Les réclamations reçues durant ce trimestre visent spécifiquement le Ministère des Finances et du Budget pour **25,9 %**, le Ministère des Forces Armées pour **11,1%**, le Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme du Service public pour **7,4 %**.

Les autres ministères sont concernés par **22,2 %** des dossiers instruits et un pourcentage de **33,3 %** pour d'autres organismes investis de mission de service public.



Le collectif des travailleurs en cessation d'activité au Ministère de l'Énergie du Pétrole et des Mines



Ce mercredi 30 octobre 2024, le Médiateur de la République M. Demba KANDJI a reçu en audience le collectif des travailleurs en cessation d'activité au Ministère de l'énergie, du pétrole et des mines représentés par Bakary Ndiaye THIAM, Président du collectif accompagné d'autres membres et de Omar DRAME, Syndicaliste, Coordonnateur du collectif interministériel des agents de l'administration.

La délégation, a exposé au Médiateur les soubassements du différend qui les oppose à leur ministre de tutelle, relatif « à la rupture unilatérale de leur contrat de travail ». Prenant la parole, M. DRAME, a insisté sur le fait que les 44 membres du collectif sont tous bénéficiaires de contrats de travail à durée indéterminée, légalement signés par le Ministère de l'Énergie, du Pétrole et des Mines, donc avec l'Etat du Sénégal bien avant le changement de régime survenu en mars 2024. Il précise par ailleurs

que ces travailleurs ont toujours veillé au respect scrupuleux de leurs obligations contractuelles.

Ces travailleurs poursuit-il, ont d'abord été privés de leur rémunération depuis le mois juin de l'année 2024, avant de recevoir des lettres de cessation d'activités signées par le Directeur de l'Administration Générale et de l'Équipement, sans concertation préalable, ni préavis, ni motifs connus.

À sa suite, M. TOURE, président du Collectif souligné l'urgence de

trouver une solution à ce différend qui plonge aujourd'hui des pères et soutiens de famille, dans le désarroi considérant le caractère alimentaire rattaché au salaire. Il affirme que cette décision unilatéralement prise par les autorités administratives viole les dispositions du Code du travail.

À l'issue de ces interventions, le Médiateur de la République a tenu à exprimer toute son empathie envers les membres du collectif, compte tenu de la sensibilité du sujet.

Il a informé les membres du collectif qu'une correspondance en attente de réponse, relative à leur demande d'intercession, a déjà été transmise de sa part au ministre Birame Souleye DIOP et qu'ils seront bientôt informés de la suite réservée à cette affaire.



Audience accordée à M. Mamadou DIANGO, Coordonnateur du collectif des ex-travailleurs de la Société Transrail

Le Médiateur de la République a reçu, le mercredi 20 novembre 2024, Monsieur Mamadou DIANGO, porteur d'une lettre de relance pour la mise en œuvre d'un protocole d'accord signé avec la Direction Générale, depuis le 16 Octobre 2003.

Ce protocole faisait suite à la décision de Transrail de mettre fin aux contrats de travail de tous les agents compléments d'effectif, stagiaires et autres contractuels. Son non-respect par la nouvelle direction a conduit à une décision du Tribunal Hors Classe de Dakar qui, en son audience publique ordinaire du 15 novembre 2017,

condamna la société à verser des dommages et intérêts à ces agents dont le licenciement a été jugé abusif. Au cours de la rencontre, M. DIANGO a rappelé que ce jugement n'a pas été suivi d'effet et que, depuis lors, toutes les démarches entreprises par le Collectif auprès des Autorités sont vaines.

Le Médiateur de la République a rassuré le coordonnateur des ex-agents relativement au suivi du traitement de leur réclamation au niveau du Ministère des Finances et du Budget qu'il a déjà saisi à ce propos. Il l'a informé de la tenue régulière d'une commission mixte mise en place par le Ministère et qu'il s'emploie à diligenter les dossiers en cours de traitement.

Le Médiateur reçoit des enseignants de l'Ecole Nationale de Développement Sanitaire et Social

Le mercredi 08 janvier 2025, M. Le Médiateur de la République a reçu en audience, les sieurs Boubacar DIED-HIOU et Bocar DIALLO, représentants des enseignants de l'ENDSS.

Cette audience était l'occasion pour ces délégués de faire part à l'Institution des difficultés majeures liées au fonctionnement de l'Ecole Nationale de Développement Sanitaire et Social. Placée sous la tutelle du ministère de la Santé et de l'Action Sociale depuis sa création en 1996, l'ENDSS a été, par la suite rattachée à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, et par conséquent, au ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, suivant le décret n°2023-347 du 21 février 2023. Pour les représentants



du collectif, cette mutation fait que le personnel est privé d'une bonne prise en charge au plan sanitaire, financier et surtout administratif.

Les étudiants sont également dans l'inquiétude de voir leurs diplômes de fin de formation non reconnus par les autorités académiques. Le Médiateur a rappelé qu'il a déjà eu à intercéder, par rapport aux

difficultés soulevées, à l'occasion d'une saisine par les étudiants de l'ENDSS, au cours de l'année écoulée.

Il a instruit ses collaborateurs pour la rédaction d'un projet de courrier qui a été immédiatement validé, par ses soins, adressé au Président de la République.



DOSSIER

ENFANTS A BESOINS SPECIAUX

L'immense solitude des parents

Le Médiateur de la République, en partenariat avec le Bureau Régional Afrique de l'Ouest du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme, a organisé les 05 et 06 février un atelier d'échange sur les droits de l'enfant au Sénégal avec un accent particulier sur les enfants à besoins spéciaux et la nécessité d'adopter en fin le Code de l'Enfant en tant que cadre de référence pour la prise en charge de tous les enfants quelle que soit leur situation.



Pendant deux jours, les participants, parents d'enfants à besoins spéciaux, acteurs institutionnels et communautaires ont largement discuté des problèmes que rencontrent ces enfants et les péripéties du processus d'adoption du Code de l'Enfant, dans les tiroirs depuis plus d'une décennie.

L'agenda des deux jours d'échanges s'articule autour de deux sessions :

SESSION 1

LES DÉFIS LIÉS À LA PRISE EN CHARGE DES ENFANTS À BESOINS SPÉCIAUX

Cette session a mis en exergue l'immense solitude que vivent les familles face aux difficultés quotidiennes auxquelles elles sont confrontées : quasi absence de structures de prise en charge médicale adaptées, atteinte à leurs droits à l'éducation, aux loisirs sans oublier la stigmatisation dont ils sont objets.

Ce panel a été introduit par deux intervenants, Dr Khady Tamba, présidente de **Alliance Autisme Sénégal**, mère d'un enfant autiste et Rawane Samb, leader de l'association des parents des enfants victimes de paralysie cérébrale et Mme Mariétou Bâ du Centre Aminata Mbaye, structure pionnière dans la prise en charge des enfants à besoins spéciaux.

➤ Dr Khady TAMBA (Alliance Autisme Sénégal) :





DOSSIER

ENFANTS A BESOINS SPECIAUX

L'autisme, ou trouble du spectre autistique (TSA), est un trouble neuro-développemental caractérisé par des difficultés à différents niveaux : la communication, les interactions sociales et les comportements répétitifs. Les défis rencontrés, selon elle, se situent au triple niveau de l'accès au diagnostic, à l'éducation et à la prise en charge thérapeutique de l'enfant autiste ou souffrant d'handicap intellectuel.

En effet, selon Dr Tamba l'identification de l'autisme pose problème du fait : de l'absence de spécialistes tels que les pédopsychiatres, les psychologues-cliniciens, et des difficultés d'accès aux outils de diagnostics, de la méconnaissance de l'autisme par les professionnels de santé, et, enfin du déni de réalité de certains parents et la stigmatisation dont peuvent être victimes les enfants à besoins spéciaux.

Relativement à l'accès à l'éducation, les difficultés sont également multiples : manque de structures scolaires adaptées à cette catégorie d'enfants, coûts prohibitifs de scolarité pour les rares écoles existantes, problèmes à de formation des enseignants et à l'intégration scolaire difficile. Enfin, l'accès aux thérapies demeure problématique au regard de l'absence d'intervention d'équipes multidisciplinaires, du manque d'orthophonistes, d'inexistence de protocoles et méthodes de **traitement ABA** et autres.

Face à ces diverses difficultés, l'empathie de la communauté doit se manifester à l'endroit des parents qui se sentent seuls, abandonnés à leur sort, et éprouvés émotionnellement et physiquement par les efforts sans répit déployés, au quotidien, pour la prise en charge et l'accompagnement de leurs enfants à besoins spéciaux.

- **M. Rawane Samb : Association des familles d'enfants souffrant de paralysie cérébrale ou infirmité Motrice Cérébrale (IMC).**

Il a commencé par partager son expérience personnelle vécue à travers son enfant atteint de paralysie cérébrale



et dont la prise en charge lui a valu de renoncer à toute vie professionnelle et d'opter pour un changement de résidence de Louga vers Dakar, faute de structures adaptées pour sa prise en charge dans cette région.

Ces enfants vivent un véritable parcours du combattant dans la prise en charge de leurs enfants : manque de structures dédiées, soins coûteux, déficit de personnel spécialisé (kinésithérapeutes, orthophoniste, auxiliaire de vie...) Un handicap si lourd que certaines familles face à la pression financière et le sentiment d'abandon finissent par se disloquer, les mamans se retrouvant seules très souvent avec leur enfant. Par ailleurs, certains parents qui en ont les moyens, partent vivre en Europe pour offrir de meilleures conditions de prise en charge à leurs enfants.

- **Mme Mariétou, Responsable de l'insertion professionnelle à L'ASEDEME**



Elle a présenté l'ASEDEME (Association Sénégalaise pour la Protection des Enfants Déficients Mentaux) promotrice Centre Aminata Mbaye créée en 1989 et qui jouit du statut d'ONG depuis 2009, reconnue d'utilité publique en 2017. Selon Mariétou Bâ, le Centre Aminata Mbaye de Grand Yoff peut recevoir annuellement environ 150 enfants et jeunes adultes. Il leur est assuré, à travers le centre, une prise en charge médicale, une scolarisation avec une pédagogie adaptée, une formation professionnelle pour les jeunes adultes leur permettant de se socialiser et d'être autonomes selon une approche pédagogique adaptée selon le niveau et le rythme de chacun.

Quant aux difficultés rencontrées pour une bonne prise en charge des enfants déficients intellectuels, Mme Ba relève :

- L'inadaptation de l'environnement scolaire pour une bonne rééducation des enfants avec des activités psychomotrices ;
- Le manque de qualification du personnel enseignant ;
- L'absence d'équipes multidisciplinaires ;
- L'absence de méthodes adaptées comme les images dans l'éducation des enfants déficients ;
- L'absence de synergie entre tous les acteurs et décideurs pour une meilleure prise en charge globale.

Discussions

Ce panel a donné lieu à des discussions et des témoignages fort émouvants qui ont permis de mieux rendre compte de la solitude aussi bien des enfants à besoins spéciaux que de leurs parents. L'idée générale qui s'en dégage est « *que l'inclusion n'est point une quête mais plutôt un droit pour les enfants, notamment pour ceux atteints d'autismes, d'autant que toute paralysie cérébrale n'induit pas nécessairement une paralysie intellectuelle* ».



DOSSIER

ENFANTS A BESOINS SPECIAUX

Discussions

➤ Mme Dieynaba Kane

de l'Association «*Yayou Tidiane*»

a évoqué le cas de son enfant qui souffrait d'un handicap lourd (Syndrome poly malformatif et une tumeur à l'œil)

pour qui il a fallu aménager une chambre spéciale à la maison et réorganiser l'ensemble du cadre de vie, pour sa prise en charge. Elle a ainsi souligné les difficultés éprouvées par les parents qui ne peuvent avoir une vie sociale stable. Elle a préconisé la formation des auxiliaires de vie sociale qui, au-delà des personnels de santé, sont chargés d'accompagner les parents d'enfants à besoins spéciaux.



➤ Madame Rajah Sy

de «*Spécial Olympic*»

a salué l'initiative de cette rencontre avant de partager son vécu avec son enfant souffrant de handicap intellectuel, âgée de trente-deux ans. Elle

a aussi exposé les activités menées par son association qui œuvre par le biais du sport, depuis 2013, pour faire participer les enfants à des activités ludiques et récréatives.



➤ Dr Aloyse Diouf,

Neuropédiatre et Directeur du Centre Talibou Dabo de Dakar. Le défi qui se présente est lié à la prise en charge des déficiences intellectuelles associées aux handicaps physiques et qui impose au Centre Talibou Dabo de faire sa mue et de s'adapter à cette problématique.



➤ **M. Sacoura Gueye**, Directeur de l'Institut National d'Education et de Formation des Jeunes Aveugles (INEFJA) a, dans son intervention, au travers des trois présentations, identifié les différentes contraintes évoquées qui se déclinent en barrières environnementales, comportementales et institutionnelles. Il a beaucoup insisté sur les droits des enfants à l'éducation, sauf que les barrières institutionnelles ne permettent pas d'avoir des enseignants spécialisés et d'atteindre l'éducation inclusive qui requiert la présence, la participation et la réussite de l'enfant avec des curricula uniformisés.



➤ **Monsieur Waly Cissé**, représentant du ministère de la Famille et des solidarités. Monsieur Waly Cissé, représentant du ministère de la Famille et des solidarités, a parlé de la Stratégie nationale de protection de l'enfant (SNPE) et de la mise en place de cadres de coordination.

Celle-ci vise :

- la mise en place d'un système national intégré de protection

- l'appui et la promotion d'un changement social positif.



➤ Madame Fatou Bintou Faye,

membre de l'Association des femmes magistrates et Présidente du Tribunal pour Enfant de Thiès estime qu'en dépit des efforts de l'Etat dans la mise en place de structures d'accueil dédiées aux enfants en danger, les tribunaux peinent à faire exécuter les décisions concernant certains enfants à besoins spéciaux du fait d'un manque d'agents qualifiés pour assister le juge.



➤ **Mouhamadou Sow**, Coordonnateur du PAPEV a tenu à indiquer que c'est la première fois depuis qu'il travaille dans le domaine de la protection de l'Enfant d'assister à un atelier aussi poignant. Il a exprimé son souhait de voir cet atelier adopter des recommandations opérationnelles, notamment, au profit des enfants qui vivent en milieu rural qui sont souvent laissés à eux-mêmes.





DOSSIER

ENFANTS A BESOINS SPECIAUX

SYNTHESE DES DISCUSSIONS

De toutes ces discussions et témoignages, il ressort principalement les contraintes et difficultés suivantes :

Au niveau de l'offre de soins

- Le Manque de structures adaptées
- Le Cout élevé des écoles spécialisées
- Le faible accès aux thérapies et aux méthodes ABA (voir bas de page)
- Insuffisance de spécialistes comme les kinésithérapeutes, ergothérapeutes, orthophonistes...
- Absence de formation de neuropsychiatres au Sénégal et leur non reconnaissance par la Fonction publique
- Absence d'auxiliaires de vie

Au niveau de l'offre d'éducation

- Accès à l'éducation quasi inexistant
- Personnel enseignant non formé
- Manque d'écoles et de centre dédiés
- Communication avec les enfants

Au niveau juridique

- La vulgarisation de la loi d'orientation sociale de 2010

Au niveau social

- Les interactions sociales (isolement)
- Le déni des parents et la stigmatisation
- Le manque de sensibilisation publique sur les enfants à besoins spéciaux).
- L'épuisement des parents

SESSION 2

Les pistes de solutions, les réformes et le plaidoyer pour améliorer la prise en charge.

La deuxième session a été consacrée aux travaux de groupes autour de trois thématiques ci-dessus. Le partage des rapports de groupes et des discussions qui ont suivi, ont permis la formulation de recommandations pertinentes.

Les principales recommandations pour :

LA SENSIBILISATION

- Renforcer le cadre juridique avec la loi d'orientation sociale ;
- Etablir des stratégies IEC (Information Education communication) qui intègrent l'audiovisuel et les réseaux sociaux pour mieux sensibiliser le droit de ces enfants aux soins, à l'éducation et aux loisirs.
- Eriger des centres pluridisciplinaires de prise en charge dans toutes les régions,
- Faciliter leur accès aux soins par une discrimination positive (*effectivité de la carte d'égalité de chance et mise à disposition médicaments essentiels souvent en rupture*).
- Accompagner les organisations non gouvernementales et les structures privées qui œuvrent dans la prise en charge du handicap chez l'enfant.
- Tenir un conseil interministériel sur la question de la prise en charge des enfants à besoins spéciaux.
- Mettre en place d'une autorité pour la prise en charge des enfants à besoins spéciaux et des personnes vivant avec un handicap
- Octroi de bourses au profit des enfants à besoins spéciaux ;





DOSSIER

ENFANTS A BESOINS SPECIAUX



FORMATION ET CAPACITATION

- Promouvoir la formation de spécialistes en médecine physique et de réadaptation fonctionnelle ; des pédopsychiatres, des spécialistes en neurologie, pédiatrie etc...
- Création de filières de formations universitaires non encore disponibles
- Formation de spécialistes dans le domaine paramédical (kinésithérapeutes, orthophonistes, ergothérapeutes, psychomotriciens...).
- Investir dans la formation continue des pédiatres et autres spécialistes afin de les impliquer dans le processus de diagnostic afin de pallier le manque de pédopsychiatres.
- Intégrer et valoriser certains métiers de la prise en charge des enfants à besoins spéciaux dans la nomenclature de la fonction publique ;
- Formation continue avec la capacitation des enseignants du milieu ordinaire mais aussi des acteurs de la santé notamment les pédiatres, les sage-femmes pour un diagnostic précoce des affections handicapantes chez l'enfant.
- Etudier les possibilités de partenariat avec le Togo qui a une bonne expérience dans la formation de ces corps de métier.

EDUCATION

- Créer une filière de formation d'enseignants spécialisés à la FASTEF.
- Favoriser la formation d'auxiliaires de vie scolaire, d'éducateurs spécialisés dans les domaines du handicap à l'École Nationale des Travailleurs Sociaux du Sénégal
- Mettre en place des programmes dans des structures pilotes.
- Instituer dans les Inspections d'Académie des référents spécialisés dans l'éducation des personnes à besoins spéciaux.
- Adapter les centres d'accueil comme Talibou Dabo et Aminata Mbaye face à la forte demande





Panel sur le code de l'enfant

Cette session, introduite par Mme Aminata KEBE, au nom du représentant du Bureau Régional du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme (HDCH) a été modérée par M. Mamadou Abdoulaye Diouf, conseiller du Médiateur de la République. Le projet de code a été adopté après de larges concertations engagées depuis 2003 avec l'implication des

ministères de la Famille, de la Justice et de toutes les parties prenantes (ONG, société civile) Mme Kébé de relever, malgré les assurances données à l'époque par le ministre de la Justice lors du passage du Sénégal à l'Examen Périodique Universel (EPU) en 2019, le Code n'est toujours pas adopté.



Mouhamadou Sow - PAPEV



Justine Laison - CONAFE

Les grandes lignes du processus d'élaboration du code de l'Enfant et des réformes préconisées pour son adoption ont fait l'objet d'un regard croisé entre Mouhamadou Sow du Projet d'Appui à la protection des enfants victimes de violations de leurs droits (PAPEV) et Justine LAISON, secrétaire exécutive du de la Coalition Nationale des Associations et ONG en Faveur des droits de l'Enfant CONAFE.

➤ **M. Mouhamadou Sow : Rappel du processus d'élaboration du Code de l'enfant**

Il indiquera que depuis 2003, le Sénégal peine à adopter le code de l'Enfant contrairement à ses voisins (Mali, Guinée Bissau, Gambie...) Il a signalé que le document produit initialement en 2015 par le comité technique mis en place par le Ministère de la Justice avait buté contre certaines divergences principalement sur l'âge du mariage, sur l'héritage de l'enfant naturel et sur l'interruption volontaire de grossesse sous certaines conditions.

Aux dernières nouvelles, le document se trouverait présen-

tement au niveau du Secrétariat Général du Gouvernement pour examen. Ce qui entretient l'espoir de sa prochaine adoption par les pouvoirs publics. Le projet de Code devrait contenir, outre l'exposé des motifs, les principes généraux fournissant une définition claire de la notion d'enfant, de ses droits et devoirs, de sa protection familiale, de ses biens mais également la mise en place du parlement et du Médiateur des enfants ainsi que les sanctions prévues à leurs égards.

➤ **Processus d'élaboration du Code de l'enfant le vécu du CONAFE**

Mme Justine Laison, a partagé son expérience et son implication dans le plaidoyer en faveur de l'adoption du Code de l'enfant au Sénégal. Selon elle, la société civile est, depuis près deux décennies, engagée dans le combat pour l'élaboration d'un Code. Ce document devrait permettre d'harmoniser les positions relativement à la définition de l'enfant, de l'âge légal du mariage des filles mais de résoudre la maltraitance des enfants, les enfants en situation, l'héritage de l'enfant naturel...



DOSSIER

ENFANTS A BESOINS SPECIAUX



Synthèse des discussions

Ces communications ont fait l'objet de discussions passionnées avec les idées fortes suivantes :

- L'obligation pour l'Etat de prendre ses responsabilités en vue l'adoption sans délai du Code de l'enfant.
- L'urgence d'intégrer les enfants à besoins spéciaux dans le Code en élaboration y compris des dispositions particulières quant à la majorité des enfants atteints de trisomie.
- Favoriser une meilleure collaboration avec le ministère de la Justice et les autres acteurs concernés ;
- La nécessité de voir avec les autres acteurs comment s'accorder sur les trois points qui font achopper (âge du mariage, héritage de l'enfant, interruption de la grossesse) les négociations pour l'élaboration du Code de l'enfant.
- La nécessité d'une mobilisation générale (y compris une marche pacifique de la société civile, des parlementaires et de toutes les parties prenantes pour l'adoption d'un Code de l'enfant.
- La question de la paternité des enfants nés hors mariage et pour lesquels les supposés pères marquent leur désaccord.
- L'urgence et l'obligation pour le pouvoir politique de se décider résolument pour l'adoption d'un Code l'enfant, à l'instar du Code de la Famille en dépit des oppositions venant de certains acteurs.
- Mettre en place un système national intégré de protection de l'Enfance

Cérémonie d'ouverture : Discours Mme Aminata Kébé

L'analyse de la cartographie des services de protection au Sénégal montre une insuffisance de services spécialisés dans la prise en charge des enfants handicapés, les rares services disponibles sont concentrés dans les centres urbains et ne répondent pas aux normes requises pour assurer la qualité des prestations. Le système national de protection des enfants fait face également à un déficit de ressources humaines qualifiées pour soutenir la prise en charge des enfants à besoins spéciaux.

Face à cette situation, ces catégories d'enfants souffrent d'une insuffisance de la prise en compte de leurs besoins par les politiques publiques, et vivent des drames au quotidien quand ils sont confrontés à des besoins de protection, et d'accès à leurs droits fondamentaux comme le droit à l'éducation, à la santé, au loisir

Les parents, familles et communautés vivent difficilement cette situation qui affecte la qualité des vies dans les familles, avec des conséquences comme l'abandon du travail par les mères qui sont plus sensibles à accompagner leurs enfants handicapés.

C'est le lieu pour nous de magnifier cet engagement communautaire sans qui, les enfants et les familles seraient plus exposés à la souffrance



et la violation des droits des enfants handicapés.

Les mécanismes de gouvernance des droits de l'enfant comme le comité des droits de l'enfant et le comité des experts africains sur les droits et le bien-être de l'enfant ont plusieurs fois dans leur dialogue avec le gouvernement du Sénégal souligné l'importance d'accorder une attention particulière à la prise en compte des besoins des enfants handicapés, c'est dire simplement que cette réunion vient à son heure et s'inscrit dans une dynamique de consultations citoyennes que nous saluons à sa juste valeur.

Le Médiateur de la République, en

sa qualité d'organe de régulation du service public de l'Etat, est appelé à jouer un rôle central dans la promotion d'un environnement propice à l'accès aux services sociaux de bases sans discrimination et dans le respect de l'équité pour tous les citoyens. A ce titre, il nous plaît de saluer les efforts importants entrepris par le Médiateur qui a bien voulu choisir cette thématique dans le cadre des consultations qu'il organise régulièrement avec les citoyens.

Certes des efforts sont consentis par le gouvernement pour réaliser les droits de l'enfant mais il n'en demeure pas moins que des défis majeurs persistent en ce qui concerne également l'harmonisation du cadre législatif.

Le code de l'enfant en préparation depuis plusieurs années reste une priorité qui permettrait de renforcer la qualité des réponses pour accompagner les enfants handicapés notamment.

L'engagement du Médiateur à soutenir le plaidoyer pour l'adoption du code de l'enfant, et la prise en charge des besoins des enfants handicapés est une bonne opportunité que nous comptons saisir en vue de renforcer notre action de promotion des droits de l'enfant au Sénégal.

Extrait du discours du Médiateur de la République

« Nous serons ici, durant deux jours, pour aborder des questions cruciales qui touchent les enfants de notre pays, en particulier ceux qui se trouvent dans des situations de vulnérabilité extrême comme ceux vivant avec un handicap lourd comme la trisomie et l'autisme et ceux souffrant de paralysie cérébrale qui font face à des obstacles considérables qui entravent leur accès à l'éducation, à la santé et à une vie digne ».

« Une meilleure prise en charge des droits

de l'enfant passe indéniablement par l'adoption d'un code spécifique. Ce cadre juridique est essentiel pour garantir la protection, le respect et la promotion des droits des enfants dans notre société. Cependant, nous constatons avec regret que cette adoption tarde à se concrétiser, et ce, pour plusieurs raisons. Il est impératif que les décideurs politiques et les acteurs de la société civile travaillent ensemble pour surmonter ces défis et faire des droits de l'enfant une priorité nationale ».





XIIE CONGRÈS DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION DES OMBUDSMANS ET MÉDIATEURS DE LA FRANCOPHONIE

SE PROJETER DANS LA PROCHAINE DÉCENNIE
Les défis de l'Ombudsman dans la défense de l'état de droit



L'AOMF a tenu son assemblée générale les 17 et 18 octobre 2024 au Québec avec une forte participation des pays et Institutions membres en provenance d'Europe, d'Afrique et du Canada et de représentantes de la Francophonie. Au total 166 personnes ont pris part à cette rencontre.

Rapport du président
Marc-André DOWD

Marc-André DOWD à l'entame de son rapport a passé en revue son mandat à la présidence de l'AOMF. Il a tenu à remercier les membres du bureau de l'AOMF, son équipe et tous ceux qui ont travaillé d'arrache-pied pour la tenue de cette rencontre. Son rapport revient sur les 5 axes devant déterminer son mandat.

En ce qui concerne le rapport d'activités du Président, cinq actions phares avaient été définies pour guider ce mandat :

- 1 - Optimiser la communication,
- 2- Partager les documents pertinents
- 3 - **Consolider l'offre de formation en ligne**
- 4 - Soutenir les institutions membres
- 5 - **Développer ou renforcer les relations avec les partenaires stratégiques**



VIE DE L'INSTITUTION

PARTENARIAT



Les objectifs visés dans la mise en œuvre de ces cinq axes ont été largement atteints en témoignent les applaudissements nourris qui ont salué le rapport de Marc - André Dowd. Les rapports de la secrétaire générale, du trésorier, du centre de formation de Rabat et des différents comités ont tous été validés tant pour leur qualité que pour les résultats engrangés.

Il convient, toutefois, de souligner que la question des finances de l'Association, reste préoccupante, et il est essentiel de stabiliser la situation financière. Pour 2025, il est toutefois proposé de faire un appel à contribution volontaire des membres qui le souhaitent – en rappelant toutefois que cela ne donnera pas plus de droits aux contributeurs.

Le Congrès a été aussi l'opportunité de discussions de haut niveau autour de problématiques qui interpellent l'organisation en lien avec le thème général du Congrès : ***Se projeter dans la prochaine décennie: Les défis de l'Ombudsman dans la défense de l'Etat dans la défense de l'Etat de droit.***

Les Conférences-débats et les ateliers sectoriels ont permis de discuter de sous thèmes tous pertinents en

lien avec le thème du Congrès dont entre autres :

- ☐ **L'Ombudsman** : un acteur essentiel pour le renforcement de la confiance envers les institutions démocratiques ou des innovations technologiques : risques à éviter et occasions à saisir
- ☐ **L'ombudsman** : acteur essentiel pour le renforcement de la confiance envers les institutions démocratiques,
- ☐ Les principes internationaux au secours des institutions menacées,
- ☐ Quel avenir pour les droits de nos enfants : Les défis de l'Ombudsman,
- ☐ Innovations technologiques : risques à éviter et occasions à saisir ;
- ☐ Cultiver l'intégrité pour assurer la qualité des services publics ;
- ☐ Société en changement : quels rôles pour l'ombudsman et le médiateur
- ☐ Les personnes migrantes, sujets de droit
- ☐ Le Médiateur bâtisseur de ponts
- ☐ Les Institutions de médiation en contexte africain



VIE DE L'INSTITUTION

PARTENARIAT

Institutions de Médiation en contexte Africain

Synthèse de la Communication Médiateur du Sénégal

(...) Là où l'institution du médiateur est apparue, on a noté l'émergence de l'idée de « *démocratie administrative* », soit l'adoption de changements favorisant la démocratie et la défense des droits individuels des administrés face au pouvoir administratif. La question des relations avec les administrés apparaît alors en avant-plan, comme le correctif d'une démarche unilatérale et verticale de l'Administration. Ce changement d'attitude est motivé par le projet d'État de droit qui impose la participation de tous à la vie publique. Dans cette optique, la démocratie libérale qui est au centre du projet de l'État de droit, dont la règle de gouvernement du peuple par le peuple, est le seul régime qui puisse garantir le respect des droits et des libertés. On inclut dorénavant les institutions démocratiquement élues et contrôlées par une opposition reconnue.

Au Sénégal, le médiateur de la République a été institué alors que l'État a pris la décision de rapprocher les administrés de l'Administration, tout en renforçant la capacité des citoyens de faire valoir leurs droits et d'humaniser le fonctionnement d'une bureaucratie trop lourde.

Le médiateur de la République, autorité indépendante sans pouvoir normatif, exécutif ou juridictionnel, a été créé pour recevoir les réclamations concernant le fonctionnement des administrations de l'État, des collectivités locales, des établissements publics et de tout autre organisme investi d'une mission de service public.

Pour conclure, voici différents volets, parmi les principaux, du rôle du médiateur de la République :

- Promouvoir la démocratie administrative ;
- Intercéder entre le citoyen et l'Administration en cas de maladministration ;
- Répondre à l'émergence de la démocratie administrative (*implication réelle du citoyen dont la confiance est la raison d'être des institutions démocratiques*) ;

- Assurer la défense des droits individuels des administrés face au pouvoir administratif ;
- Formuler des recommandations et des propositions pour susciter des réformes et des réorientations de l'action administrative dans l'intérêt du citoyen ;

S'agissant de la vie de l'organisation proprement dite: la lancinante question des finances malgré le soutien de partenaires comme la Francophonie a été discutée avec une perspective non encore validée d'augmenter les cotisations.

Les rapports du Président sortant Marc André DOWD, de la secrétaire générale, du trésorier et des différentes commissions ont tous été validés au vu de leur qualité et des objectifs atteints.



PRÉSIDENTE DE L'AOMF

Marc Bertrand aux commandes

Au terme de son mandat coïncidant avec le 12^{ème} congrès de l'AOMF, Marc André Dewos chaleureusement ovationné a passé le relais à Marc BERTRAND, Médiateur de la Wallonie-Bruxelles. Le Médiateur du Sénégal reste membre du Conseil d'Administration.



REUNION DE TRAVAIL **AMP UEMOA /Commission de l'UEMOA**



Le 03 décembre 2024, les Médiateurs de la République du Togo et du Sénégal, respectivement Présidente et Trésorier de l'Association des Médiateurs des Pays membres de l'UEMOA (AMP-UEMOA), à la tête d'une délégation, ont tenu une réunion de travail, avec le Président de la Commission de l'UEMOA à Ouagadougou (Burkina Faso). L'objet de cette rencontre était la validation du document technique de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du plan stratégique et du plan d'action 2025-2027 de l'AMP-UEMOA déjà soumis à la Commission en décembre 2023.

1. Mot de bienvenue du Président de la Commission

Le Président a rassuré ses interlocuteurs de son enthousiasme, de sa disponibilité ainsi que de celle de tout le collège des Commissaires à poursuivre la dynamique de collaboration qui caractérise les relations entre les deux parties. Pour lui, s'il y a dans l'espace communautaire une structure ou une institution que la commission rencontre régulièrement, c'est bien l'AMP-UEMOA. Et cela est la preuve de l'intérêt qu'elle accorde à ce réseau des médiateurs de l'Union au regard de la place et de l'importance des institutions de médiation dans la vie et la gouvernance des pays de la région.

2. Mot introductif de la Présidente de l'AMP-UEMOA

Elle a présenté, au Président de la Commission les activités menées au cours de l'année 2024, à savoir, la session de formation des collaborateurs, la réunion du bureau élargi et la participation au Congrès de l'AOMF à Québec ainsi que la place qu'occupent plusieurs membres de l'AMP-UEMOA dans les instances et organes de ce réseau francophone des médiateurs. Les missions de plaidoyers relatives à la situation des institutions de médiation sœurs du Burkina Faso, de la Guinée-Bissau, de la Guinée-Conakry et du Niger n'ont pas été en reste.

En dépit des difficultés rencontrées, Madame la Présidente a informé le Président de la Commission de la poursuite et de la planification des actions de l'Association, y compris l'organisation de la 7^e Assemblée Générale ordinaire à venir.

La Présidente de l'AMP-UEMOA a souligné le besoin de ressources humaines et financières nécessaires à la mise en œuvre du plan d'action pour le financement duquel le document technique élaboré sous l'égide des services techniques de l'UEMOA devrait être validé en vue de l'organisation de la table-ronde de mobilisation de ressources



VIE DE L'INSTITUTION

PARTENARIAT

Madame la Présidente a rappelé au Président de la Commission les efforts consentis par les premiers responsables des institutions nationales de médiation pour une augmentation des cotisations nationales et la renonciation à leurs indemnités et perdiems (...)

Mais, les ressources propres étant toujours insuffisantes, la délégation a indiqué compter sur la subvention annuelle, un soutien financier additionnel de la Commission de l'UEMOA pour faire un effet levier auprès des partenaires techniques et financiers à travers l'organisation de la table-ronde.

3. Des discussions

Le Président de la Commission a félicité la délégation et trouvé fondamental de renforcer les capacités institutionnelles des collaborateurs qui contribuent à la pérennisation de la médiation. Appréciant l'ouverture et la place qu'occupent les membres de l'Association à l'international, il a mentionné qu'à ses yeux, la réunion du bureau est toute aussi essentielle pour l'analyse et la prise des décisions stratégiques essentielles à la vie et au fonctionnement des institutions. Par ailleurs, il a salué les efforts financiers des médiateurs dans la mobilisation interne des ressources et la prise en charge intégrale de certaines de leurs activités. Pour finir, il a réitéré ses engagements antérieurs, assuré de sa disponibilité à accompagner les activités et s'est de nouveau engagé à être un relai de l'AMP-UEMOA à occasion

des audiences qu'il viendrait à avoir avec les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union.

Appréciant le document technique de mobilisation des ressources, le Président de la Commission a félicité les médiateurs pour l'élaboration de la stratégie puis du plan d'action qui sont en phase avec la Vision 2040 de l'UEMOA qui sera adoptée avec la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement en 2025. Il a relevé les points d'intérêts communs (paix et sécurité, intégration régionale, gouvernance, état de droit).

Et parce que la Commission de l'Union et l'AMP-UEMOA partagent les mêmes préoccupations, et après validation du document technique, il s'est engagé à accompagner l'Association pour l'organisation de la table-ronde en Avril/mai 2025. **A ce titre, il a demandé à ses collaborateurs de fournir l'assistance nécessaire à la planification de l'activité ainsi qu'à l'identification des bailleurs et l'élaboration du budget.**

A la demande de l'AMP-UEMOA, il a instruit le point focal de l'Association auprès de la Commission d'examiner la possibilité de mettre à disposition des locaux pour abriter le Secrétariat Permanent de l'Association ainsi que ses archives.

Dr Moumini TIEGNAN

Secrétaire Permanent AMP/UEMOA





VIE DE L'INSTITUTION

PARTENARIAT

Des collègues du Bénin en visite officielle à la Médiature du Sénégal

Dans le cadre des échanges d'expériences et du partage de bonnes pratiques, le Médiateur de la République a accueilli, du lundi 9 au vendredi 13 décembre 2024, une délégation de l'Institution sœur du Bénin venue en brainstorming au Sénégal.

Le Médiateur Demba Kandji a exprimé à ses hôtes tout le plaisir qu'il éprouve à les accueillir au sein de l'Institution qu'il dirige et de souligner la relation fraternelle qu'il entretient avec M. Pascal ESSOU, Médiateur de la République du Bénin, au cours de la cérémonie de bienvenue. Les membres de la délégation ont pris la parole, tour à tour, pour exprimer leur gratitude au Médiateur de la République pour l'accueil chaleureux et toutes les dispositions prises pour que leur séjour et leur mission se déroulent dans les meilleures conditions.

Une mission d'imprégnation

Ils ont rappelé que l'objectif de cette dernière est essentiellement de s'imprégner de l'expérience de l'Institution du Médiateur de la République du Sénégal, qui se trouve être la première mise en place dans un pays de l'Afrique de l'Ouest en 1991 et dont l'expertise est avérée dans la prise en charge des réclamations qui opposent l'Administration et les citoyens, en particulier.

Pendant quatre jours la délégation



a fait le tour des différents services de l'Institution avec des échanges fructueux avec le personnel sur la mise en œuvre des activités, les pratiques professionnelles, le plan de communication et la gestion des réclamations.

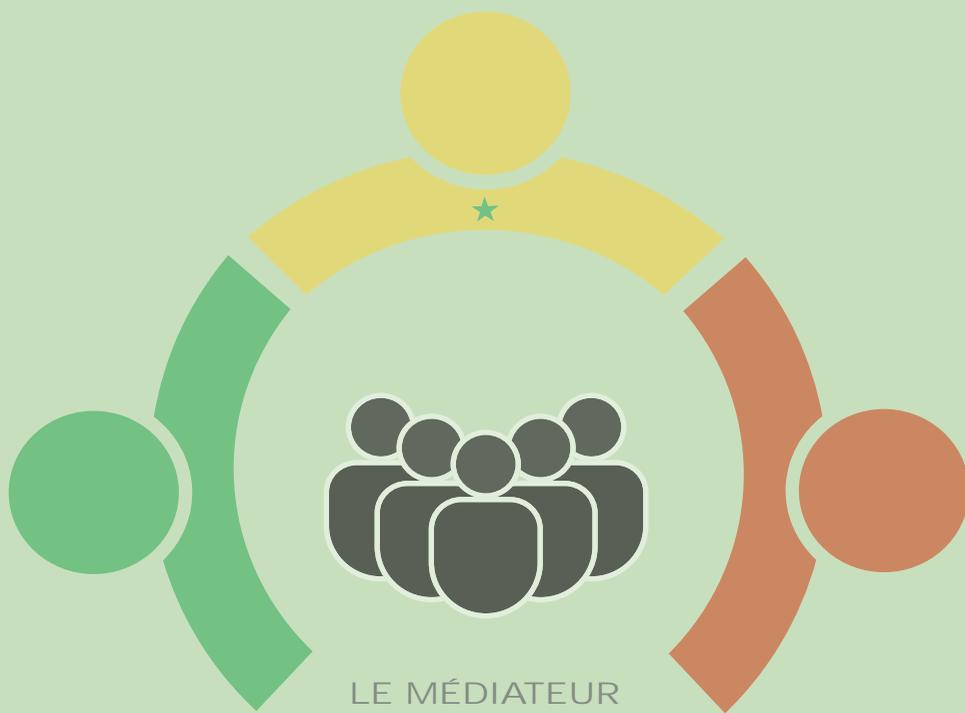
Au terme de leur visite les collègues, au cours d'une séance de débriefing, la délégation a également apprécié la mise en place d'une base de données permettant d'analyser plus efficacement les statistiques relatives aux réclamations au sein du Bureau d'Ordre et du Suivi (BOS), ainsi que le processus bien structuré de prise en charge des réclamations, du dépôt de la requête jusqu'au compte rendu remis au réclamant.

Les membres de la mission ont aussi apprécié les importantes réalisations accomplies par le Médiateur de la République, notamment les propositions et recommandations formulées aux autorités depuis le début de son mandat mais aussi les efforts déployés relativement à la communication de l'Institution,

qui ont permis d'accroître sa visibilité et de mieux faire connaître aux citoyens son rôle, ses missions et ses attributions.

La délégation a réitéré toute sa gratitude pour l'accompagnement à tous les instants et la bonne ambiance qui leur a prévalu durant son séjour dans les locaux de l'Institution.

Le Médiateur a espéré que cette visite de travail aura permis à la délégation de s'imprégner des pratiques sénégalaises en matière de médiation institutionnelle et que les échanges d'expériences entre les deux Institutions contribueront à l'amélioration des process mis en œuvre dans nos pays aux fins d'une meilleure prise en charge et d'un meilleur traitement des réclamations de nos concitoyens face à l'Administration et à tout organisme investi d'une mission de service public. Un petit déjeuner d'au revoir et une remise de présents aux membres de la délégation a mis fin à cette visite.



LE MÉDIATEUR
DE LA RÉPUBLIQUE
À l'écoute du citoyen



MÉDIATEUR
DE LA RÉPUBLIQUE
À l'écoute du citoyen



Nos partenaires internationaux



منظمة الموفقين والوسطاء والرقابيين الافارقة
African Ombudsman and Mediators Association
Association des Ombudsman et Mediateurs Africains



INTERNATIONAL
OMBUDSMAN
INSTITUTE



PROVEDOR
DE JUSTIÇA
Pelos Direitos dos Cidadãos



22, rue Vincens x Faidherbe, Dakar

mediateur@mediaturedelarepublique.sn

www.mediaturedelarepublique.sn

00221 33 921 12 50 / 33 921 12 59

B.P 64 - 11524 - Dakar- Etoile